

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 août 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 27 août 2002, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne au nom de ses membres, le 21 août 2002, concernant le tribunal spécial chargé de juger les violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ellen Margrethe Løj



**Annexe à la lettre datée du 27 août 2002, adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration de la présidence de l'Union européenne
faite au nom de ses membres sur le tribunal spécial
chargé de juger les violations des droits de l'homme
perpétrées au Timor oriental**

L'Union européenne s'est félicitée de la mise en place du tribunal spécial chargé de juger les violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental. Alors que le tribunal vient de rendre ses premiers verdicts, l'Union européenne souhaite faire la déclaration ci-après :

L'Union européenne suit avec attention les procès menés par le tribunal indonésien spécial pour les droits de l'homme au Timor oriental et elle est préoccupée par le fait que, jusqu'à présent, les procédures n'ont pas pris pleinement en compte les violences survenues au Timor oriental en 1999. L'Union européenne note avec inquiétude le nombre limité de victimes qui ont été appelées à témoigner, ainsi que l'absence de témoins de la Mission des Nations Unies au Timor oriental et d'observateurs indépendants qui se trouvaient au Timor oriental au moment des faits.

L'Union européenne note également que d'importants témoignages recueillis lors des enquêtes au Timor oriental n'ont pas été pris en considération en tant qu'éléments de preuve dans les affaires instruites par le tribunal spécial pour les droits de l'homme.

L'Union européenne craint que la crédibilité des verdicts du tribunal ne soit mise en doute si ces témoignages et éléments de preuve pertinents ne sont pas produits. En outre, l'Union européenne demeure préoccupée par le fait que la compétence du tribunal spécial pour les droits de l'homme est limitée.

Enfin, l'Union européenne entend souligner que traduire en justice les auteurs de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité constitue le seul moyen de renforcer la confiance dans le système judiciaire. L'Union européenne adresse un appel pressant aux autorités indonésiennes pour qu'elles garantissent un déroulement des procédures du tribunal qui soit conforme à l'état de droit et respecte pleinement les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.